



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Service Eau  
et Environnement

### ZONES INONDABLES

#### Arre inférieure

Communes de :  
Moîtres-Cavaillac, Avèze et Le Vigan

P. P. R.  
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER APPROUVE

Commune du Vigan  
Plan de délimitation partiel aval au 1/2500°

Elaboration	15 avril 1996	25 octobre 1996	17 juillet au 15 septembre 1997	5 décembre 1997	23 JUIN 1998
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

**LEGENDE**  
Echelle 1/2500

- Limite de commune
- Limite de zone inondable
- Profil de crue de référence
- numéro du profil
- C1 240.85 Cote NGF crue rare
- C2 243.80 Cote NGF crue exceptionnelle
- R1/LJ2 Denomination du secteur

